



© ELOI BONJOCH

DÉTAIL D'UN ARC. CHARTREUSE DE SCALA DEI (PRIORAT)

# ÉDITORIAL

**L**e 28 juillet 1993, dans la grande salle de sessions de l'Assemblée générale des Nations unies à New York, on entendait un discours en langue catalane. C'était la voix de M. Oscar Ribas, président du gouvernement de l'Andorre –le nouveau petit État indépendant situé entre la France et l'Espagne–, qui s'exprimait dans la langue officielle de son pays. Le catalan est en effet l'unique langue officielle de la principauté d'Andorre. M. Oscar Ribas expliquait aux Nations unies que sa langue était parlée dans une aire territoriale englobant la Catalogne, le Pays valencien et les îles Baléares, et que l'État andorran partageait avec ces territoires une même identité culturelle.

La présence de la langue catalane au sein des institutions internationales est très limitée. Bien que plus de cent universités de nombreux pays du monde offrent des cours de langue et de culture catalanes, jusqu'ici on n'avait obtenu de la part du Parlement européen qu'une modeste reconnaissance de la langue catalane en tant que langue communautaire au mois de décembre 1990. La reconnaissance internationale de l'Andorre aidera sans aucun doute à obtenir pour la langue catalane la place qui lui correspond en Europe et dans le monde. Le fait qu'une des langues officielles aux jeux Olympiques de Barcelone en 1992 ait été la langue catalane a déjà été très positif pour donner à connaître la réalité linguistique des pays de culture catalane.

À l'heure qu'il est, ce qui nous préoccupe quant à la langue catalane c'est l'évolution qui peut se produire dans l'usage de celle-ci, étant donné que la langue espagnole est également langue officielle en Catalogne, au Pays valencien et aux îles Baléares. On remarque qu'il n'y a pas de véritable progrès dans l'utilisation sociale de la langue catalane. On a réussi à ce que tout le monde connaisse la langue catalane dans tous ces territoires, mais on ne constate pas de nette progression dans son usage effectif. Pour cette raison et compte tenu du fait que la répression linguistique exercée par la dictature du général Franco a énormément contribué à réduire l'usage de la langue catalane, on est en train de revoir les orientations de la politique linguistique reposant sur les lois de normalisation actuellement en vigueur. Les propositions les plus consensuelles réclament une nouvelle loi de normalisation qui, sans oublier les aspects d'enseignement de la langue, insiste davantage sur son usage social. D'autres propositions demandent que dans les territoires de culture catalane seule soit officielle la langue catalane. Notre dossier peut aider nos lecteurs à mieux connaître la situation actuelle et les défis qui se présentent à nous.

FÈLIX MARTÍ DIRECTEUR